



---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que les règlements ci-dessous mentionnés ont été adoptés par le conseil municipal le 19 septembre 2011 et entreront en vigueur conformément à la Loi:

- PC-2792 Règlement sur la conversion d'un immeuble locatif résidentiel en copropriété divise;
- PC-2793 Règlement visant à assurer la paix et l'ordre sur le domaine public en interdisant les bagarres.

Ces règlements sont maintenant disponibles à l'hôtel de ville située au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, pour toutes personnes intéressées d'en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 5<sup>e</sup> jour d'octobre 2011.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE  
COMING INTO FORCE OF BY-LAWS

Public Notice is hereby given that the under mentioned by-laws have been adopted by the municipal council on September 19, 2011 and will come into force according to the Law:

- PC-2792 By-law regarding the conversion of a rental residential immovable to divided co-ownership;
- PC-2793 By-law aiming at ensuring the peace and order on the public domain by prohibiting fisticuffs.

These by-laws are now available at the City Hall located at 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire for all interested parties to examine.

Given at Pointe-Claire the 5<sup>th</sup> day of October, 2011.

Louise Baril  
Greffière adjointe par intérim/Interim Assistant City Clerk